

Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 09 juin 2020 à 19h45 à la Salle des fêtes de Saint Amour Bellevue

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des représentants de la commune au sein des E.P.C.I (établissements publics de coopération intercommunale)
2. Elaboration des commissions municipales
3. Vote du taux des taxes directes locales 2020 – Délibération
4. Vote du Budget Primitif 2020 Commune - Délibération
5. Vote du Budget Primitif 2020 annexe « commerces Place des Marcs » - Délibération
6. Questions diverses

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 04 juin 2020 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille	<input checked="" type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José	<input checked="" type="checkbox"/> M. MIDEY Jean-Yves (p)
<input checked="" type="checkbox"/> M. TERRET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane
<input checked="" type="checkbox"/> Mme GIOVANNONE Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph	<input checked="" type="checkbox"/> M. BARBET Grégory
<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude

Mme WILSON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 mai 2020 : le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité, sans observation.

1. Désignation des représentants de la commune au sein des E.P.C.I (établissements publics de coopération intercommunale).

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 83 II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 (pour les EPCI issus d'une transformation, transformation avec extension de périmètre ou fusion en application du droit commun ou de l'article 60 de la loi RCT)

Proposition de désignation des représentants

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
Délégués de la communauté de d'agglomération (MBA)	1 titulaire + 1 suppléant	Mme CASBOLT Josiane	Mme CANARD Catherine
Délégués du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples)	2 titulaires + 2 suppléants	Mme CASBOLT Josiane	Mme CANARD Catherine
		M. MIDEY Jean Yves	M. DURAND Pascal
SMEMB (Syndicat Mixte Des Eaux Du Maconnais Beaujolais)	2 titulaires	Mme CASBOLT Josiane	
		M. DURAND Pascal	
Délégués du SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)	2 titulaires	Mme CASBOLT Josiane	M. BOISSON Claude
	1 suppléant	M. MIDEY Jean Yves	
CISPD (Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	1 titulaire + 1 suppléant	Mme CASBOLT Josiane	M. MIDEY Jean-Yves

Désignation des conseillers communautaires de l'Agglomération du Maconnais Beaujolais

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Le conseil n'a donc pas à délibérer pour désigner les conseillers communautaires qui le représentent

Les délégués communautaires sont :

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom et Prénom (titulaires)	Nom et Prénom (suppléants)
Délégués de la communauté de d'agglomération (MBA)	1 titulaire + 1 suppléant	Mme CASBOLT Josiane	Mme CANARD Catherine

Désignation des délégués du SIVOM - Syndicat intercommunal à vocations multiples

Madame le Maire expose que le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) de la Vallée de l'Arlois, dont le siège est fixé en Malatrey à PRUZILLY, est administré par un comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des Communes adhérentes, à raison de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE au SIVOM de la Vallée de l'Arlois

- LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

DESIGNE Mme Josiane CASBOLT et M. MIDEY Jean Yves, en qualité de délégués titulaires, et Mme CANARD Catherine et M. DURAND Pascal, en qualité de délégués suppléants au SIVOM de la Vallée de l'Arlois.

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
Délégués du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples)	2 titulaires + 2 suppléants	Mme CASBOLT Josiane	Mme CANARD Catherine
		M. MIDEY Jean Yves	M. DURAND Pascal

◆ DE 2020/017

Désignation des délégués du SMEMB – Syndicat Mixte des Eaux du Maconnais Beaujolais

Madame le Maire expose que le Syndicat **Intercommunal** des Eaux du Maconnais Beaujolais est remplacé depuis le 10/02/2020 par le syndicat **mixte** des Eaux du Maconnais Beaujolais, dont le siège est fixé en Mairie de La Chapelle de Guinchay.

Il est administré par un comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des Communes adhérentes, à raison de deux délégués titulaires. Il serait souhaitable que l'un des délégués soit délégué communautaire

En raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE au SMEMB.

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DESIGNE Mme Josiane CASBOLT et M. DURAND Pascal, en qualité de délégués au SMEMB.

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)
SMEMB (Syndicat Mixte Des Eaux Du Maconnais Beaujolais)	2 titulaires	Mme CASBOLT Josiane
		M. DURAND Pascal

◆ DE 2020/018

Désignation des délégués du SYDESL – (SYndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)

Madame le Maire expose que le SYndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL), dont le siège est fixé à MACON, est administré par un comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des Communes adhérentes, à raison de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE au Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL).

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

DESIGNE Mme Josiane CASBOLT et M. Jean-Yves MIDEY, en qualité de délégués titulaires et M. Claude BOISSON au SYDESL.

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
Délégués du SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire)	2 titulaires 1 suppléant	Mme CASBOLT Josiane	M. BOISSON Claude
		M. MIDEY Jean Yves	

◆ DE 2020/019

Désignation des délégués du CISPD (Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Madame le Maire expose que le CISPD (Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est administré par un comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des Communes adhérentes, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE.

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DESIGNE Mme Josiane CASBOLT et M. Jean-Yves MIDEY, en qualité de délégués au CISPD.

Organismes intercommunaux	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
CISPD (Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	1 titulaire + 1 suppléant	Mme CASBOLT Josiane	M. MIDEY Jean-Yves

◆ DE 2020/020

2. Elaboration des commissions municipales

Les travaux du conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séances plénières mais également des commissions où s'effectue une part importante du travail d'étude de projets et de préparations des délibérations réalisées

Commissions obligatoires :

- Commission des impôts directs (CCID)
- Commission d'appel d'offre

Un tableau pourra être reproduit et préciser l'ensemble de la répartition dans les commissions.

Désignation des Commissaires des impôts directs

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

✓ LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

ARRETE la liste de proposition des titulaires et suppléants annexée à la présente délibération.

Commissions	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
CCID (Commission Communal des impôts directs)	7 membres du conseil municipal	Mme PERRET Mireille	M. DE SONIS Joseph
		M. TERRET Maxime	M. DURAND Pascal
		MME GIOVANNONE Christine	M. MIDEY Jean Yves
		MME CANARD Catherine	MME CASBOLT Josiane
		MME HAMET Rachel	M. BOISSON Claude
		MME BERNET Marie	M. BARBET Grégory
		M. TRIBOULET Mathieu	M. WILSON Marie Claude
		MME CHOMIENNE Laurence	M. WILSON Douglas
7 membres nommés par les impôts			

◆ DE 2020/021

Désignation des Commissaires d'Appel d'offre

Commissions	Nombre de siège à pourvoir	Nom / Prénom (titulaires)	Nom / Prénom (suppléants)
CAO (Commission d'Appel d'Offre)	6 membres du conseil municipal	MME CANARD Catherine	M. MIDEY Jean Yves
		MME HAMET Rachel	MME CASBOLT Josiane
		MME CHOMIENNE Laurence	M. BOISSON Claude

Désignation des commission communales

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

	FINAN CES	BATIME NTS PUBLICS / SALLE DES FETES	DISCIPLIN E COMMUN ALE	ECOL E/ SOCIA L/ Conseil des jeunes	VOIR IE	ENVIRONNE MENT/ FLEURISSEME NT	TOURIS ME/ SPORTS ET LOISIRS	SAINT- VINCE NT/ SAINT VALEN TIN	CIMETI ERE	BULLETI N MUNICI PAL	COMMER CES + ANIMATI ON PLACE DES MARCS	VITIC ULTU RE	PLU
Mme PERRET Mireille				T		T				T	T		T
Mr TERRET Maxime			T	T			T						T
Mme GIOVANNONE Christine				T			T	T	T	T			
Mme CANARD Catherine	T	T		T		T	T	T	T	T	T		T
Mme HAMET Rachel	T	T				T		T			T	T	T
Mme BERNET Marie		T				T	T	T					
M. TRIBOULET Mathieu			T				T					T	T
Mme CHOMIENNE Laurence	T					T	T	T			T		T
M. DE SONIS Joseph	T	T			T		T	T			T	T	T
M. DURAND Pascal			T	T	T			T				T	T
M. MIDEY Jean Yves	T	T	T	T	T	T	T	T			T	T	T
Mme CASBOLT Josiane	T	T	T	T	T	T	T	T	T		T	T	T
M. BOISSON Claude	T	T		T		T	T	T			T		T
M. BARBET Grégory					T		T	T				T	T
Mme WILSON Marie Claude						T	T	T	T	T			
M. WILSON Douglas		T									T		
Mme AUJAS Corinne							T	T			T		
TOTAUX	7	8	5	8	5	9	13	13	4	4	10	7	12

Extrait du PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

3. Vote du taux des taxes directes locales 2020 – Délibération

Vu le projet de budget primitif de l'année 2020

Vu l'article 1379 du code général des impôts

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal

De déterminer les taux 2020 , Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti),

Il est précisé que les taux proposés respectent la proportionnalité entre les différentes taxes et restent inchangés par rapport à 2019.

Le rapporteur entendu,

TAUX 2019		Bases effectives 2019	Produits assuré avec bases effectives	Bases prévisionnelles 2020	Taux constants	Produit à taux constants	% évolution des bases
Taxe d'habitation	12,80%	853 193	109 209 €	870 900	12,80%	111 475 €	2,08%
Taxe foncière (bâti)	21,38%	556 669	119 016 €	574 400	21,38%	122 807 €	3,19%
Taxe foncière (non bâti).	28,32%	310 897	88 046 €	314 600	28,32%	89 095 €	1,19%
Produit perçu 2019			316 271 €	Produit attendu 2020		323 377 €	+ 2,20%

✓ LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de déterminer les taux 2020 de la Taxe Foncière (bâti), Taxe Foncière (non bâti) comme ci-dessus

Bases prévisionnelles 2020	Taux constants	Produit à taux constants
574 400	21,38%	122 807 €
314 600	28,32%	89 095 €
Produit attendu 2020		211 902 €

♦ DE 2020/022

4. Vote du Budget Primitif 2020 Commune - Délibération

Chaque conseiller reçoit un budget, lecture est faite de celui-ci.

Le budget 2020 est établi et équilibré comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	698 000 €	Dépenses	465 000 €
Recettes	698 000 €	Recettes	465 000 €

PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

Dépenses Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
011	Charges de gestion générale	119 100,00
60	Achats et variation des stocks	51 500,00
61	Services extérieurs	35 100,00
62	Autres services extérieurs	28 500,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 000,00
012	Charges de personnel	119 900,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 400,00
64	Charges de personnel	118 500,00
014	Atténuation de produits	74 500,00
73	Impôts et taxes	74 500,00
	Chapitres non globalisés	177 700,00
65	Autres charges de gestion courante	166 600,00
66	Charges financières	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 100,00
042		206 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	25 100,00
	TOTAL GENERAL	698 000,00

Recettes Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
	Chapitres non globalisés	697 650,00
70	Produits des services, du domaine, vente	31 366,00
73	Impôts et taxes	428 050,00
74	Dotations et participations	43 600,00
75	Autres produits de gestion courante	32 600,00
77	Produits exceptionnels	100,00
042		350,00
77	Produits exceptionnels	350,00
	TOTAL GENERAL	698 000,00

Dépenses Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	36 029,00
20	Immobilisations incorporelles	2 629,00
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 300,00
23	Immobilisations en cours	18 100,00
00	Financières	98 971,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 621,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 000,00
040		350,00
13	Subventions d'investissement	350,00
125	Noms et numérotation des rues	500,00
23	Immobilisations en cours	500,00

PROCES VERBAL DU 09 JUIN 2020

147	AMENAGEMENT PLACE DES MARCS	323 500,00
23	Immobilisations en cours	323 500,00
79	agrandissement cimetières	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00
TOTAL GENERAL		465 000,00

Recettes Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	40 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 950,00
00	Financières	295 050,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 769,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
040		207 150,00
13	Subventions d'investissement	350,00
28	Amortissement des immobilisations	25 100,00
147	AMENAGEMENT PLACE DES MARCS	129 000,00
13	Subventions d'investissement	129 000,00
TOTAL GENERAL		465 000,00

✓ LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

APPROUVE le budget principal de la commune 2020

♦ DE 2020/023
♦ AR 2020/037

5. Vote du Budget Primitif 2020 annexe « commerces Place des Marcs » - Délibération

Madame le Maire présente le projet du Budget annexe « Commerces Place des Marcs »

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget « Commerces Place des Marcs » de l'exercice 2020 de la Commune de Saint Amour Bellevue,

✓ LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le budget « Commerces Place des Marcs » de l'exercice 2020 s'équilibrant en recettes et en dépenses.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 000 €	8 000 €
INVESTISSEMENT	682 000 €	682 000 €

Dépenses Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
011	Charges de gestion générale	950,00
62	Autres services extérieurs	950,00
	Chapitres non globalisés	7 050,00
66	Charges financières	6 300,00
67	Charges exceptionnelles	300,00
	TOTAL GENERAL	8 000,00

Recettes Fonctionnement

Chap.	Libelle	Prévu
	Chapitres non globalisés	6 300,00
75	Autres produits de gestion courante	6 300,00
042		1 700,00
77	Produits exceptionnels	1 700,00
	TOTAL GENERAL	8 000,00

Dépenses Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	650 300,00
23	Immobilisations en cours	650 300,00
00	Financières	31 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00
040		1 700,00
13	Subventions d'investissement	1 700,00
	TOTAL GENERAL	682 000,00

Recettes Investissement

Chap.	Libelle	Prévu
000	Non individualisées	604 992,00
13	Subventions d'investissement	254 992,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
00	Financières	77 008,00
	TOTAL GENERAL	682 000,00

◆ DE 2020/024

◆ AR 2020/038

Date du prochain CM : mardi 07 juillet 2020 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

